

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 6 FEVRIER 2017

L'An deux mille dix-sept, le 6 février, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève GIRARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 janvier 2017

PRESENTS : Geneviève GIRARD, Daniel GROUSSON, Suzanne BROT, Lilian CHAMBONNET, Sabine TAULEIGNE, Stéphanie HOUSET, Antonin KOSZULINSKI, Corine ARSAC, Patrick GROUPIERRE, Geneviève BOUIX, Eric GRADELLE, Isabelle WICKI, Jacques LACOUR, Laetitia POLLIOTTI, Philippe MILLOT, Jean-Louis SAINT-CLAIR, Luc CHARPENTIER, Sylvie DELOCHE, Freddy VASSEUR, Pierre TRAPIER, Sandrine AUGIER, Chantal GAMEL-BERARD, Jean-Michel BOCHATON, Myriam COMON, Ali CHAABI, Claude ILLY.

POUVOIRS : Sabrina QUESQUE à Lilian CHAMBONNET, Bernard CROZIER à Antonin KOSZULINSKI, Annie PALOU à Stéphanie HOUSET.

-X-X-X-

Le compte-rendu du conseil municipal du 12 décembre 2016 est approuvé.

1) APPROBATION REVISION GENERALE PLU N° 3 (rapporteur : A. KOSZULINSKI).

La présentation des résultats de l'enquête publique et du rapport du commissaire enquêteur est assurée par le Cabinet CITADIA. Pierre TRAPIER et son groupe ne voteront pas ce PLU qui reflète un engagement politique qui n'est pas le leur. Madame GIRARD rappelle que c'est une révision « light », rendue obligatoire pour la mise en conformité avec la loi ALUR et le Grenelle de l'Environnement.

La révision est approuvée par 23 pour 5 contre (MM. TRAPIER, BOCHATON, CHAABI,, MMES GAMEL-BERARD et COMON) et 1 abstention (F. VASSEUR).

2) DROIT DE PREEMPTION URBAIN (rapporteur : A. KOSZULINSKI).

Le périmètre du DPU est adopté à l'unanimité.

3) VALENCE AGGLO – OPPOSITION AU TRANSFERT PLUI (rapporteur : G. GIRARD).

Madame le Maire rappelle que VALENCE ROMANS AGGLO ne souhaite pas exercer la compétence PLUI, qui lui est confiée par la Loi ; aussi, il appartient aux communes de se prononcer contre ce transfert dans un délai de trois mois suivant la création de l'EPCI.

La délibération d'opposition au transfert de la compétence est adoptée à l'unanimité.

4) BUDGET 2017 (rapporteur : S. BROT).

- Budget Principal.

Madame BROT présente le budget principal 2017 équilibré à 11 356 000 € en Fonctionnement et 3 609 000 € en Investissement.

MM. TRAPIER et BOCHATON pointent l'augmentation de 3.5 % de la masse salariale, avec un manque de transparence dans l'organisation des services municipaux et des départs non remplacés qui laissent supposer une baisse du service public.

MMES BROT et GIRARD rappellent que 3.5 % est une augmentation normale correspondant à l'effet cumulé de l'augmentation du point d'indice (0.6 % en février 2017), de la mise en place du Protocole Carrières et Rémunérations et des effets des progressions de carrière. Madame GIRARD insistant sur le fait qu'il faut raisonner à périmètre comparable et que du fait des transferts de compétence, l'organisation des services est nécessairement modifiée. Elle précise enfin qu'elle n'a pas de leçon à recevoir en termes de service public, avec pour exemple, l'attribution à Portes, à sa demande, de l'équipement nécessaire à la gestion des cartes nationales d'identité et des passeports, refusé par l'équipe précédente.

Monsieur TRAPIER reviendra sur la baisse de la subvention au CCAS alors que la précarité augmente. MMES GIRARD et TAULEIGNE expliquent que l'essentiel des aides passe par l'Épicerie Solidaire et que la subvention de la Commune est une subvention d'équilibre, qui augmente au réel sur les deux derniers exercices.

M. TRAPIER terminera sur le constat d'une baisse continue du niveau d'investissement, auquel Madame GIRARD rappellera que moins de compétences suppose moins d'investissement de la part de la Commune, mais que la part de l'Agglomération doit être prise en compte (+ 2 000 000 € en 2016 sur les voiries des ZA).

Le budget est approuvé par 21 Pour 8 Contre (MM. TRAPIER, BOCHATON, CHAABI, VASSEUR, ILLY, MMES COMON, GAMEL-BERARD, AUGIER).

- Budget de l'Eau.

Le Budget de l'Eau, équilibré à 1 311 000 € en Fonctionnement et 657 816 € en Investissement est adopté par 21 Pour et 8 Contre (MM. TRAPIER, BOCHATON, CHAABI, VASSEUR, ILLY, MMES COMON, GAMEL-BERARD, AUGIER).

- Budget Opérations Economiques.

Equilibré à 308 824 € en Fonctionnement et 59 120 € en Investissement, il est adopté par 21 Pour et 8 Contre (MM. TRAPIER, BOCHATON, CHAABI, VASSEUR, ILLY, MMES COMON, GAMEL-BERARD, AUGIER).

- Budget Les Chênes.

Arrêté à 510 385 € en Fonctionnement et 172 327 € en Investissement, il est adopté par 21 Pour et 8 Contre (MM. TRAPIER, BOCHATON, CHAABI, VASSEUR, ILLY, MMES COMON, GAMEL-BERARD, AUGIER).

5) TAUX D'IMPOSITION DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES (rapporteur : S. BROT).

Les taux des taxes, inchangés, sont adoptés à l'unanimité.

Taxe d'Habitation	11.12 %
Taxe Foncier Bâti	16.76 %
Taxe Foncier non Bâti	52.19 %

6) PRIX DE L'EAU (rapporteur : S. BROT).

Le prix de l'eau, inchangé, est adopté par 21 pour et 8 absentions (MM. TRAPIER, BOCHATON, CHAABI, VASSEUR, ILLY, MMES COMON, GAMEL-BERARD, AUGIER).

7) CONTRAT DE PARTENARIAT TERRE D'HORIZON (rapporteur : D. GROUSSON).

Le contrat de partenariat avec le Lycée *Terre d'Horizon*, dans le cadre de la *Semaine verte* est reconduit à l'unanimité.

8) REVISION DE TARIF – BROCANTE DE MAI (rapporteur : L. CHAMBONNET).

A l'unanimité, le tarif de l'emplacement pour la brocante des fêtes de mai est révisé à 4.50 €/ml en prévente et 7 €/ml le jour J.

9) CESSION DE TERRAIN A VALENCE ROMANS AGGLO – ZA MORLON (rapporteur : G. GIRARD).

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de céder à *Valence Romans Agglo*, l'ensemble des terrains appartenant encore à la Commune sur la ZA de Morlon, pour une surface d'environ 13 200 m² au prix de 19 €/m² estimé par France Domaine.

10) DENOMINATION DE VOIE (rapporteur : A. KOSZULINSKI).

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de dénommer *Allée du Romarin*, la voie du lotissement *Les Prés d'Or* (accès rue Marcel Champion).

11) DEPLACEMENTS DES RESEAUX AERIENS DE COMMUNICATION ELECTRONIQUES – CONVENTION AVEC ORANGE (rapporteur : PH. MILLOT).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la signature d'une convention avec la Société ORANGE, pour l'effacement et la mise en souterrain à des fins esthétiques des réseaux aériens de communication électroniques, carrefour Dormoy/Résistance.

12) INDEMNITE DE COMPTABLE – EXERCICE 2016 (rapporteur : S. BROT).

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer cette indemnité à M. JL RAYNIERE exerçant ces fonctions pour la commune, au taux maximal, soit 465.04 € brut pour l'exercice 2016 (4^e trimestre).

13) CREATION D'UN EMPLOI FONCTIONNEL DE DGS – COMMUNE DE 10 000 à 20 000 HABITANTS (rapporteur : S. BROT).

La commune ayant officiellement changé de strate de population, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, la création d'un poste fonctionnel de Directeur du service correspondant.

14) DECISIONS (rapporteur : G. GIRARD).

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les décisions qu'elle a été amenée à prendre dans l'exercice de ses délégations :

N° 16/151 : Non exercice droit de préemption sur la propriété de Monsieur MOTTIN Pierre, cadastrée section AN 199, 28 rue Gabriel Péri.

N° 16/152 : Non exercice droit de préemption sur la propriété de Madame VICAT Nicole, cadastrée sections ZC 318, ZC 317, ZC 316, ZC 315, Route des Mernes, Les Sapins.

N° 16/154 : Signature avec la société ENTREPRISE 26 d'un marché intitulé « travaux d'entretien et d'aménagement de la voirie communale 2017-2020 » avec un montant minimum annuel de 150 000 euros H.T et un montant maximum annuel de 450 000 € H.T.

N° 16/155 : Signature avec OR PLATINE, d'un contrat pour le logiciel POMCLASS pour la gestion des contrats de location de salles et de matériel, d'une durée d'un an, pour un tarif de 329 € HT.

N° 16/156 : Non exercice droit de préemption sur la propriété de Monsieur MARET Yves et de Madame BROSSE Annie, Madame BROSSE Marie-France et Monsieur BROSSE Gilles, indivisaires pour ¼ chacun, cadastrée section AT 20, 50 lotissement Les primevères.

N° 16/157 : Non exercice droit de préemption sur la propriété de Madame FAURE Paulette et de Monsieur FRAISSE Patrice, Madame FRAISSE Marie-José, Madame BASTIANI Prudence, Madame BASTIANI Nadine, Madame BASTIANI Marie, cadastrée sections A0 142, A0 145, A0 144, 40 rue Emile Zola.

N° 16/158 : Signature d'un contrat de maintenance avec la société VBS pour le copieur KYOCERA TASK 3011-I, pour une durée de 60 mois, renouvelable par reconduction expresse par période un an. Forfait trimestriel de 68,75 € H.T pour 6 250 copies/trimestre et une facturation de 0.011 € H.T par copie supplémentaire au-delà de 25 000 copies / an.

N° 16/159 : Signature d'un contrat de maintenance et télémaintenance avec la société DELTA SECURITY SOLUTIONS pour le bâtiment de la mairie, pour un coût de 210 € H.T/trimestriel.

N° 16/160 : Signature d'un contrat de télésurveillance avec la société DELTA SECURITY SOLUTIONS pour le bâtiment de la mairie, pour un coût de 210 € H.T/trimestriel, plus frais d'ouverture de compte 70 € H.T + taxe CNAPS.

N° 16/161 : Location d'un logement de type F3 à Madame LACHAUD Danielle, aux conditions définies dans le bail établi à cet effet.

N° 16/162 : Non exercice droit de préemption sur la propriété de Monsieur SDIRI Hichem et de Madame CHAZALLET Anne-Sophie, section AT 127, 16 Lot. Les Primevères.

N° 16/164 : Non exercice droit de préemption sur la propriété de Monsieur METAYER Olivier et de Madame TELLIER Marie-Noëlle, cadastrée section AT 119, 7 Rue André Chastel.

N° 16/165 : Non exercice du droit de préemption sur la propriété de la Société Civile Immobilière RODELRIC, cadastrée section AI 4, 5 rue du Margier.

N° 16/166 : Non exercice du droit de préemption sur la propriété de Monsieur HOUDIARNE Norbert, Monsieur HOUDIARNE Grégory, Madame HOUDIARNE Florie, Monsieur HOUDIARNE Franck et Madame HOUDIARNE Gaëlle, cadastrée section AP 228, 47 Rue Emile Zola.

N° 16/167 : Non exercice du droit de préemption sur la propriété de Madame SEGUIN Anne-Marie, cadastrée section ZC 299 (1/12ème indivis), ZC 366, 104 route des Mernes.

N° 17/01 : Signature d'un contrat de maintenance pour le portail coulissant de l'école maternelle Voltaire avec la société TSA AUTOMATISMES, pour une période de 1 an renouvelable par tacite reconduction. Le prix de la maintenance s'élève à 210 € H.T.

N° 17/02 : Non exercice du droit de préemption sur la propriété de Monsieur TOURNIER Serge et de Madame MICHEL Nicole, cadastrée sections AL 202, AL 222, AL 219, 19 Rue Mansart.